



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 janvier 2021
(OR. en)**

13779/20

PECHE 420

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL autorisant l'ouverture de négociations avec la République du Liberia en vue d'un nouveau protocole à l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République du Liberia

DÉCISION (UE) 2021/... DU CONSEIL

du ...

**autorisant l'ouverture de négociations avec la République du Liberia
en vue d'un nouveau protocole à l'accord de partenariat
dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République du Liberia**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 43, en liaison avec l'article 218, paragraphe 3 et paragraphe 4,

vu la recommandation de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le premier protocole sur la mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République du Liberia¹ a expiré le 8 décembre 2020.
- (2) Il y a lieu d'autoriser l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un nouveau protocole à l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République du Liberia² (ci-après dénommé "accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable"),

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 328 du 12.12.2015, p. 11.

² JO L 328 du 12.12.2015, p. 3.

Article premier

1. La Commission est autorisée à ouvrir des négociations avec la République du Liberia en vue d'un nouveau protocole à l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable.
2. Les négociations sont conduites sur la base des directives de négociation du Conseil dont le texte figure dans l'addendum à la présente décision.

Article 2

Les négociations sont conduites en concertation avec le groupe de travail du Conseil sur la politique intérieure et extérieure de la pêche.

Article 3

La Commission est destinataire de la présente décision.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
